

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ERMONT

**SÉANCE DU 15 MARS 2024**

*L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois de mars à 19 H 00*

**OBJET : FINANCES**

**Approbation des tarifs des activités du service de la Vie associative et des Sports à compter du 1er septembre 2024**

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **8 mars 2024**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

**N°2024/048**

**Présents :**

M. Xavier HAQUIN, *Maire*

Mme CABOT, M. NACCACHE, Mme MEZIERE, M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES, M. KHINACHE, Mme CHESNEAU MUSTAFA, *Adjoint au Maire*

Mme DAHMANI, Mme LEMARCHAND, M. CARON, M. ANNOUR, Mme DEHAS, Mme GUTIERREZ, M. GODARD, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI, Mme LAMBERT, M. KNOBLOCH, Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, M. JOBERT, Mme BARIL, M. MELO DELGADO, M. BAY, *Conseillers Municipaux*

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. BLANCHARD

(pouvoir à M. NACCACHE)

Mme APARICIO TRAORE

(pouvoir à Mme CABOT)

Mme GUEDJ

(pouvoir à Mme DEHAS)

Mme BENLAHMAR

(pouvoir à Mme SANTA CRUZ B)

M. KEBABTCHIEFF

(pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 19/03/24

Publiée le : 22/03/24

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KNOBLOCH** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Délais et voies de recours :**

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

**OBJET :**

**FINANCES :**

**Approbation des tarifs des activités du service de la Vie associative et des Sports, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024**

**Sur la proposition du Maire,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

VU la délibération n° 2023/087 du Conseil municipal du 14 avril 2023 adoptant les tarifs des activités du service Vie Associative et des Sports à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;

VU l'avis de la Commission Affaires générales, Finances du 7 mars 2024 ;

**CONSIDÉRANT** que les services communaux à caractère social, éducatif, sportif ou culturel créés au niveau communal, reposent sur un financement municipal et une participation financière des usagers ;

**CONSIDÉRANT** que la Commune d'Ermont développe, dans le domaine des activités sportives payantes, la possibilité d'accéder à la piscine et ses activités, ainsi qu'aux différentes animations sportives du service Vie Associative et Sports, et qu'elle en assume à elle seule le fonctionnement ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de réviser les tarifs des activités du service Vie Associative et Sports, afin de tenir compte notamment de l'inflation qui sera de 2,5% en 2024,

**Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **ABROGE** la délibération n° 2023/087 du Conseil municipal du 14 avril 2023 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 ;
- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire des activités du service Vie Associative et Sports, avec l'application du critère de domiciliation, conformément à l'annexe jointe ;
- **DIT** que les conditions d'application de ces tarifs demeurent inchangées ;
- **DÉCIDE** que les tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 et resteront valables pour les années suivantes, sauf délibération contraire.



**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,**

**Conseiller départemental du Val d'Oise,  
Xavier HAQUIN**

**TARIFS SERVICE VIE ASSOCIATIVE ET SPORTS**

Accusé de réception en préfecture  
095-219502192-20240315-2024-048-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2024  
Date de réception préfecture : 19/03/2024

		Ermontois		Hors Ermont	
		2023	01/09/2024 proposition du service	2023	01/09/2024 proposition du service
<b>PISCINE</b>					
Entrée	Entrée	3,2 €	3,30 €	4,4 €	4,50 €
Entrée tarif réduit	Entrée	2,1 €	2,20 €	3,3 €	3,40 €
Entrée enfant de moins de 4 ans accompagné d'un adulte payant	Entrée	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Cartes de 10 Entrées valable 1 ans	Entrée	19,1 €	19,60 €	30,0 €	30,80 €
Cartes de 10 Entrées tarif réduit valable 1 ans	Entrée	11,7 €	12,00 €	20,0 €	20,50 €
Cartes accès illimité étudiants et - de 25 ans	Entrée	40,3 €	41,30 €	65,0 €	66,70 €
Cartes accès illimité + de 25 ans	Entrée	92,2 €	94,50 €	150,0 €	153,80 €
<b>ACTIVITES AQUATIQUES</b>					
Ecole de Natation ou perfectionnement ado 1 enfant	Année	67,8 €	69,50 €	100,0 €	102,50 €
Ecole de Natation 2ème enfant	Année	63,6 €	65,20 €	94,0 €	96,35 €
Ecole de Natation 3ème enfant	Année	59,4 €	60,90 €	88,0 €	90,20 €
Ecole de Natation 4ème enfant	Année	53,0 €	54,30 €	82,0 €	84,10 €
Jardin aquatique 1parent - 1 enfant	Année	79,5 €	81,50 €	120,0 €	123,00 €
Jardin aquatique 1 parent - 2ème enfant	Année	72,1 €	73,90 €	110,0 €	112,80 €
Aquaphobie adultes	Année	96,5 €	98,90 €	150,0 €	153,80 €
Perfectionnement de la natation - adultes - inscription annuelle	Année	96,5 €	98,90 €	150,0 €	153,80 €
Vacation collègue	Vacation	16,4 €	16,80 €		
Séance d'aquabike	Activité	12,9 €	13,20 €	15,5 €	15,90 €
Carte 10 cours aquabike	Activité	103 €	105,80 €	124,0 €	127,10 €
Location aquabike - 45 minutes par personne	Location	4,3 €	4,50 €	5,2 €	5,40 €
<b>ACTIVITES SPORTIVES POUR LES SENIORS</b>					
Act.Seniors octobre à fin juin hors vac.Scol. 1 activité	Saison	36,0 €	36,90 €	50,0 €	51,30 €
Act.Seniors octobre à fin juin hors vac. Scol. 2 activités	Saison	59,4 €	60,90 €	80,0 €	82,00 €
Act.Seniors octobre à fin juin hors vac. Scol. 3 activités	Saison	94,3 €	96,60 €	130,0 €	133,25 €
Activité complémentaire	saison	x	40,00 €	x	40,00 €
<b>ACTIVITES SPORTIVES POUR LES ENFANTS</b>					
Sport&cult. 1 activité - 1 enfant	Année	43,5 €	44,60 €	60,0 €	61,50 €
Sport&Cult 1 activité - à partir du 2ème enfant	Année	30,4 €	31,20 €	45,0 €	46,20 €
Sport&cult. 2 activités - 1 enfant	Année	62,5 €	64,00 €	90,0 €	92,25 €
Sport&cult. 2 activités - à partir du 2ème enfant	Année	49,8 €	51,00 €	70,0 €	71,75 €
<b>ACTIVITES SPORTIVES</b>					
Séance d'activité sportive	Activité	x	10,0 €	x	15,00 €
<b>STAGES MULTISPORTS</b>					
1	Journée	8,5 €	8,70 €		
2	Journée	9,4 €	9,70 €		
3	Journée	10,6 €	10,90 €		
4	Journée	12,0 €	12,30 €		
5	Journée	13,6 €	14,00 €		
6	Journée	14,5 €	14,90 €		
7	Journée	16,1 €	16,50 €		
8	Journée	18,2 €	18,70 €		
9	Journée	19,6 €	20,10 €		
10	Journée	21,4 €	22,00 €		
11	Journée	23,5 €	24,10 €		
Hors Ermontois			Journée	29,0 €	29,80 €

Vu pour être annexé à  
délibération n°24/048..du 15/03/24  
ERMONT, le... 19/03/24  
Le Maire,



Nouveauté

Nouveauté